Première Khutbah

Serviteurs d'Allah !

Vendredi dernier, nous avons évoqué l'une des causes pouvant permettre d'entrer au Paradis - demandant à Allah ﷻ de nous compter parmi ceux qui y résideront -, à savoir, d'accomplir assidûment les prières à la mosquée, tout particulièrement celle du *fajr* - la prière de l'aube -. Et dans ce sermon, j'ai aimé me rappeler, ainsi qu'à vous mes frères, certains actes mentionnés dans le Livre d'Allah ﷻ et dans la Sunnah du Messager d'Allah ﷺ que quiconque accomplira entrera au Paradis. Notre Seigneur ﷻ a dit dans Son noble Livre : ﴿ **Fais la bonne annonce à ceux qui croient et accomplissent des œuvres pieuses qu'ils auront pour demeure des Jardins sous lesquels coulent des rivières ...** ﴾[1]

Toute bonne action, en général, est une cause d'entrée au Paradis. Néanmoins, le fait que certaines d'entres elles soient citées en particulier, et que les gens aient été conviés à les accomplir, indique encore plus leurs mérites et leur importance.

Et les bonnes actions, c'est toute parole ou tout acte que notre Seigneur ﷻ et Son Messager ﷺ nous ont commandé, que ce soit sous forme d'ordre ou de recommandation. Les bonnes moralités font donc partie des bonnes actions, de même que les aumônes, bien se comporter avec ses voisins, la véracité dans les dires, s'abstenir de médire et de calomnier, répondre à la salutation ...

Serviteurs d'Allah !

Parmi les actes qui permettent d'entrer au Paradis, le repentir devant Allah ﷻ. Notre Seigneur ﷻ a dit : ﴿ **Ô vous qui croyez ! Repentez-vous sincèrement devant Allah afin que votre Seigneur efface vos méfaits et vous introduise, pour l'éternité, dans des jardins sous lesquels coulent des rivières, le jour où Allah épargnera tout opprobre au Prophète est à ceux qui auront cru avec lui ...** ﴾[2]

---

1 : *Al-Baqarah* : La vache, v : 25

2 : *At-Taḥrīm* : L'interdiction, v : 8

Aucun de nous ne commet pas de péchés ! Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Tous les fils de ʾĀdem commettent beaucoup de fautes et les meilleurs d'entres eux sont les plus repentants !*** »

Nous ne sommes pas des Anges qui ne désobéissent pas, mais plutôt des êtres humains qui tombent dans le péché. Toutefois, fait partie de la miséricorde d'Allah ﷻ d'avoir ouvert aux gens la porte du repentir. Le Prophète ﷺ a dit dans le hadith *qudsī* : « ***Allah ﷻ a dit : « Ô Mes serviteurs ! Vous commettez des fautes de nuit comme de jour, et c'est Moi qui pardonne tous les péchés. Demandez-Moi donc de vous pardonner. Je vous pardonnerai ! »*** »

Et dans un autre hadith : « ***Par Ma puissance et Ma grandeur ! Je ne cesse de leur pardonner tant qu'ils me demandent pardon !*** »

Et le repentir sincère consiste à regretter le péché commis, d'y renoncer complètement et de prendre la ferme résolution de ne jamais le refaire.

De même, qu'il faut restituer les droits à leur détenteur. Celui qui ne rend pas les droits ici-bas les rendra le Jour de la Résurrection والله المستعان

Nous sommes insouciant en ce qui concerne le repentir !

Nous négligeons le retour à Allah !

Nous médisons, commettons des injustices et sommes négligents dans l'adoration, mais nous ne nous repentons pas !

Comme si nous ignorions la mort والله المستعان

Repentons-nous devant Allah ﷻ !

Retournons à Allah ﷻ !

C'est l'une des raisons pour entrer au Paradis بإذن الله

Serviteurs d'Allah !

Parmi les actes qui permettent au serviteur d'entrer au Paradis, la crainte pieuse d'Allah ﷻ. Notre Seigneur ﷻ a dit : ﴿ **Quant à ceux qui auront craint leur**

Seigneur, ils seront conduits par groupes successifs vers le Paradis. Lorsqu'ils y parviendront, ses portes s'ouvriront et ses gardiens leur diront : « *Vous voilà préservés de tout mal ! Puisque vous avez été bons [sur terre], entrez au Paradis où vous demeurerez éternellement !* » [3]

Craignez Allah ﷻ que vous soyez dans votre intimité ou en public !

Nous devons absolument faire ce qu'Allah ﷻ nous a commandé !

Nous devons impérativement abandonner ce qu'Allah ﷻ nous a interdit !

Nous devons nécessairement nous montrer patients face au décret d'Allah ﷻ !

3 : *Az-Zumar* : Les groupes, v : 73

Seconde Khutbah

Serviteurs d'Allah !

Parmi les actes qui permettent au serviteur d'entrer au Paradis, la charité. Notre Seigneur ﷻ a dit dans Son noble Livre : ﴿ **Hâtez-vous vers [ce qui vous fera mériter] le pardon de votre Seigneur, et un Paradis aussi vaste que les cieux et la terre, préparé pour les pieux. ﴿133﴾ Ceux qui dépensent [pour Allah] dans l'aisance et dans l'adversité, qui contiennent leur rage et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants.** ﴾[4]

Et le Prophète ﷺ a dit : « ***Celui dont le dernier acte est de faire une aumône en recherchant la face d'Allah, puis meurt, entrera au Paradis !*** »

Serviteurs d'Allah !

De même que le jeûne fait partie des moyens permettant de prétendre à l'entrée au Paradis. Le Prophète ﷺ a dit : « ***Celui dont le dernier acte est de jeûner un jour en recherchant la face d'Allah, puis meurt, entrera au Paradis !*** »

Celui qui peut donc se tenir au jeûne, qu'il le fasse. Surtout en ces jours hivernaux. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Le jeûne en hiver est le butin froid*** »

Serviteurs d'Allah !

Fait aussi partie des moyens permettant de prétendre à l'entrée au Paradis, de trouver des excuses et faciliter aux débiteurs en difficulté. Le Prophète ﷺ a en effet dit : « ***Un homme parmi ceux qui vous ont précédés fut jugé, mais on ne lui trouva aucun bien, si ce n'est qu'il accordait des prêts aux gens. Comme il était aisé, il ordonnait à ses enfants de pardonner à celui qui était en difficulté*** » puis le Prophète ﷺ a ajouté : « ***Allah dit : « Nous sommes plus Digne que lui d'un tel comportement ! Pardonnez-lui ! »*** »

Et dans un autre hadith le Prophète ﷺ a dit : « ***Celui qui prête assistance à un***

4 : *Āl ʿImrān* : La famille de *ʿImrān*, v : 133 - 134

débiteur en difficulté recevra pour chaque jour [accordé pour le rembourser] la même part en aumône, tant que le délai de recouvrement n'est pas échu. Et si celui-ci arrive à terme et qu'il lui prête assistance après son échéance, il recevra pour chaque jour [de retard] la même part en aumône. »

Serviteurs d'Allah !

Parmi les bonnes actions qui font de ceux qui les accomplissent des hôtes du Paradis, il y a le fait d'obéir aux parents, pères et mères, et de bien les traiter. C'est pourquoi, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Malheur ! Ensuite, malheur ! Ensuite, malheur !* » On demanda : « À qui, ô Messager d'Allah ?! » Il ﷺ répondit : « *À celui qui voit un de ses parents ou les deux atteindre un âge avancé, puis n'entre pas au Paradis !* »

Cela signifie que les parents sont l'une des causes pour entrer au Paradis, si vous les traitez bien, si vous êtes bienséant avec eux et que si vous vous efforcez de leur obéir.

Voilà pour ceux qui veulent le paradis !

Les pères et les mères sont deux portes pour entrer au Paradis بإذن الله

Soit vous ouvrez cette porte pour entrer au Paradis بإذن الله, soit vous la fermez et vous vous exposez aux turpitudes عياذاً بالله !

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Il y a trois individus qu'Allah ﷻ ne regardera pas le Jour de la Résurrection et trois personnes qui n'entreront pas au Paradis* » puis il ﷺ cita parmi eux : « *Celui qui rompt les liens de parenté* »

Soyez donc bienséant envers vos parents, pères et mères !

Serviteurs d'Allah !

Parmi les bonnes actions qui sont une cause pour entrer au Paradis, la bienséance envers les filles et le fait de bien les élever. C'est pourquoi, le Messager

d'Allah ﷺ a dit : « ***Celui qui s'occupe de deux filles jusqu'à leur puberté sera avec moi comme cela au Jour de la Résurrection !*** » puis il ﷺ réunit deux de ses doigts

Cela signifie que celui qui traite bien ses filles aura une raison pour entrer au Paradis. Malheureusement, il y'en a qui méprisent leurs filles et les maltraitent. Cela ne fait pas partie de notre religion ! Notre religion est plutôt venue pour honorer les femmes ! Notre religion a fait que celui qui élève bien une fille aura une raison d'entrer au Paradis, et elle a fait des femmes des épouses qu'elle a convié de bien traiter ; elle a fait d'elles des mères envers lesquelles nous avons été conviés d'obéir ; elle a fait d'elles des tantes, paternelles comme maternelles, avec lesquelles elle a convié d'entretenir de bon lien de parenté !

C'est ça la religion de l'Islam ! Une religion d'honneur et de bonté envers les hommes comme envers les femmes.

Ne soyez alors pas avare de bonnes actions que vous êtes en capacité de faire. Notre Seigneur ﷻ a dit dans Son noble Livre : ﴿ **Quiconque aura accompli le bien, fut-ce du poids d'une fourmi, le verra ﴿7﴾ et quiconque aura commis le mal, fut-ce du poids d'une fourmi, le verra.** ﴾[5]

Et le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Ne méprise rien du convenable, ne serait-ce que rencontrer ton frère avec un visage aimable !*** »

Ne sous-estimez donc pas les bonnes actions qui vous mèneront au Paradis بإذن الله !

Vendredi *26 rabīʿ at-Thānī* 1445 - 10 novembre 2023 -

5 : *Az-Zalzalah* : Le séisme, v : 7- 8